

Votre bulletin municipal a pour objectif de vous informer des dossiers importants en cours et de vous transmettre les rappels saisonniers et informations des divers services sous forme de résumé.

Nous vous recommandons de consulter régulièrement notre site Internet et nos pages Facebook pour obtenir les plus récentes et détaillées informations sur nos services / activités / cours / événements... et ceux de divers organismes.

## Nouvelles de votre administration municipale



Citoyens et citoyennes de Beauceville.

Tel que mentionné lors du dernier bulletin et, ce sera ainsi dans les éditions à venir, je reviens vers vous avec les plus récentes informations sur les principaux dossiers et projets en cours ou à venir concernant votre administration municipale.

Les mois à venir seront chargés de plusieurs travaux pour lesquels des appels d'offres et subventions ont été ou seront au rendez-vous. Certaines soumissions reçues sont d'ailleurs déjà favorables au plan budgétaire.

Dans le cadre des aides financières récemment annoncées pour divers travaux d'infrastructures d'eau (5,5 M) pour renouveler 1720 mètres de tronçons de conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales (aqueduc-égouts-voirie), les travaux pour les 17e et 21e Avenue ont été réalisés en 2023 (la couche de finition du pavage sera effectuée cet été).

Des appels d'offres ont aussi été lancés pour le même type de travaux pour les artères\* suivantes: **84e Rue, 40e Avenue et 9e Avenue** (entre la 139e et la 155e Rue).

\* Les citoyens des trois artères ci-haut mentionnées, seront convoqués à une rencontre d'information avec les intervenants municipaux.



Travaux 17e Avenue - Été 2023

D'autres appels d'offres sont en processus concernant les projets suivants:

- **Remplacement d'une conduite majeure d'eau potable sous la rivière** (dont la vie utile est à échéance) pour pérenniser l'alimentation en eau potable du secteur Est;
- **Réfection des trottoirs** du pont (2 côtés) et du boulevard de la 125e Rue jusqu'à vis-à-vis la 155e Rue (côte à Ménin). Ces trottoirs avaient eux aussi atteint un niveau de désuétude avancé et leur réfection s'inscrit non seulement pour l'embellissement de notre secteur urbain, mais aussi en faveur des déplacements actifs;
- **Acquisition et installation des Jeux d'eau** de la Cité sportive Rotary avec la collaboration financière du ministère de l'Éducation et de la Fondation des Sports et Loisirs de Beauceville;
- **Contrat de déneigement** de 2024 à 2029.

**Projet MULTISPORTS** - Les installations de l'éclairage du terrain de baseball DUVALTEX seront complétées sous peu et les travaux pour la réalisation du sentier de marche QUIRION-GRÉGOIRE vont se concrétiser aussi cet été.

*suite page suivante*



## Séances du conseil municipal

Les dates des prochaines séances de 2024 sont:

**2\* et 15 avril - 6 et 21\* mai** (\*Mardi)

À la salle du conseil à 19h30 (hôtel de ville)

Infos: ville.beauceville.qc.ca/conseil\_municipal  
418 774-9137



## Nouvelles de votre administration municipale (suite)

En conclusion...

La plupart des études dont nous avons auparavant fait mention ont été complétées. Les résultats de ces études, tout comme ceux des récentes consultations publiques («Réalisons Beauceville autrement»), seront d'abord présentés à vos élus municipaux.

Ces derniers devront prendre connaissance de ces résultats et bilans composés d'éléments techniques, des questionnements et aspirations des citoyens, des recommandations des intervenants et partenaires, etc.

À l'aide de l'administration municipale, ils poursuivront leur travail commun de se doter d'un plan d'action pour Réaliser Beauceville autrement.

Comme mentionné, nous vous tiendrons informés par le biais du bulletin municipal, de notre site Internet et de notre page Facebook.

**Serge Vallée**

Directeur général



## PARTICIPATION citoyenne

La Ville tient à remercier chaleureusement les nombreux citoyens qui ont participé aux cafés-causeries organisés ces derniers mois.

Près de 300 présences ont été comptabilisées lors de ces événements, qui portaient sur les idées, préoccupations et questionnements sur les façons de Réaliser Beauceville autrement.

Il importe aussi de mentionner la participation des organismes, qui se sont exprimés sur leurs besoins dans le cadre d'un sondage leur étant spécifiquement adressé.

Les gens d'affaires seront aussi mobilisés, lors d'un déjeuner leur étant exclusivement dédié, en avril prochain.

Rappelons que les données récoltées lors des cafés-causeries sont colligées afin d'être analysées et traitées par l'administration municipale et les élus, afin d'être outillés pour l'avenir.

Un rapport sera publié au printemps et disponible sur la page web de la participation citoyenne.

D'ici là, la page «Participation citoyenne» de notre site propose des publications permettant de prendre connaissance des analyses sommaires des ateliers de participation citoyenne.

Sur cette même page, il est possible de visionner les conférences qui ont été présentées lors de ces soirées par divers intervenants municipaux et l'organisme Vivre en Ville.

Photo : Le 12 mars dernier, les participants ont eu l'occasion d'échanger sur les enjeux de mobilité et de densification.



## Horaire des services administratifs (bureaux)

**Jusqu'au 17 mai:**

Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et vendredi de 8h30 à 12h00.

**Du mardi 21 mai au 13 septembre (horaire d'été):**

Lundi au jeudi de 8h30 à 16h et vendredi de 8h30 à 12h00.

**Note:** Nos bureaux seront fermés vendredi 29 mars et lundi 1er avril (Pâques) et lors des autres jours fériés.



## AVIS PUBLICS

[ville.beauceville.qc.ca/avis-publics](http://ville.beauceville.qc.ca/avis-publics)  
et babillard de l'hôtel de ville.

Nous vous invitons à consulter nos divers avis publics qui ont comme objectif de vous renseigner quant aux décisions prises par le conseil municipal ou celles qu'il a l'intention de prendre.

Ils sont publiés sur notre site Internet et dans d'autres médias selon les obligations et lois en vigueur en matière de publication.

Les avis peuvent être pour des promulgations de règlements, des dérogations mineures, des tenues de registres, des consultations publiques, des appels d'offres, etc.



## Le Comité d'aide vient en aide aux plus démunis - Ce n'est pas un dépotoir !

Notre **Comité d'aide** local est malheureusement victime de gestes d'incivilité depuis un certain temps.

L'équipe du **CAB** est constamment embarrassée par les objets rendus inutilisables et des encombrants (gros rebuts) que les gens laissent sur leur propriété. Ils doivent alors en disposer et engager beaucoup de temps et des frais imprévus. Des énergies et ressources perdues qui ne sont pas utilisées à aider les gens et à opérer le CAB.

**Osons le respect et le civisme !  
Passons le mot à notre entourage !**



Consultez le site de la MRC Beauce-Centre pour y trouver les **informations, conseils** et **solutions** pour disposer de vos biens de toutes sortes, une fois inutilisables:

<https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-matieres-residuelles/collectes/>  
ou contactez la MRC:  
418 774-9828 - mrcbeaucecentre.ca

Aussi, la section «Environnement» de notre site Internet.



Prévoyez aussi d'avance ce que vous ferez de vos objets suite à la collecte des encombrants, du grand marché et de la vente de garage dans toute la ville en juillet prochain.

**Le CAB et la Ville de Beauceville vous remercient!**



## Collecte des encombrants (monstres)

Les encombrants admissibles seront ramassés:

Secteur ouest - le 16 juillet  
Secteur est - le 18 juillet



Surveillez les publications de la MRC Beauce-Centre pour connaître tous les détails.

Infos: [mrcbeaucecentre.ca](http://mrcbeaucecentre.ca) / 418 774-9828

**Rappelez-vous:**

**Ça ne va pas au Comité d'aide si c'est inutilisable ou en mauvais état !**



## Exemplaires encore disponibles

Procurez-vous un ou des exemplaires supplémentaires de votre **Calendrier AIDE-MÉMOIRE de 2024**.

**Collectes (3 bacs), activités, séances du conseil et autres rappels**

Pour le bureau, l'atelier, au travail...

Exemplaires disponibles gratuitement dans nos édifices municipaux.



## Gestion des matières résiduelles

La **MRC Beauce-Centre** est responsable de toutes les collectes municipales de matières résiduelles (Les 3 bacs):  
**Ordures, Recyclage et matières organiques/Compost**).

**418 774-9828** pour information / demande / signalement.

**Horaire des collectes:**

Voir votre calendrier imprimé ou le calendrier en ligne sur [ville.beauceville.qc.ca](http://ville.beauceville.qc.ca)



# Voilà! TAXATION

[ville.beauceville.qc.ca/voila-taxation](http://ville.beauceville.qc.ca/voila-taxation)

**Recevez, consultez et imprimez**

**votre compte de taxes en ligne !**

*où que vous soyez !*





## Conseils du Service de sécurité incendie

**Le printemps est synonyme d'indice élevé d'inflammabilité.**

**N'oubliez pas de:**



- **Vous procurer un permis de brûlage\*** et le demander à l'avance  
\***Obligatoire** - Règlement municipal.
- **Respecter les interdictions de faire des feux.**

**Vérifier l'indice d'inflammabilité** de la SOPFEU du secteur concerné.



## Prêts pour une situation d'urgence ?

**SAVEZ-VOUS COMMENT VOUS PRÉPARER ET QUE FAIRE EN SITUATION D'URGENCE ?**

Inondation, orage violent, panne de courant prolongée, tempête hivernale, vents violents, glissement de terrain, incendie de forêt, pandémie... On s'y prépare comment ?

N'oubliez pas que le citoyen (citoyen et entreprise) est le premier responsable de sa sécurité.

[quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence)  
[ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence](http://ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence)

**POUR UNE URGENCE : 9-1-1**

**Et si... des travaux ou bris vous privaient:**

- de l'accès à votre propriété, terrain ou lieu de travail!
- d'eau potable ou d'électricité!

**Utile et gratuit !**

**Soyez informés en tout temps**  
Abonnez-vous à notre **SERVICE D'ALERTES**

Gratuit !  
418 774-9137  
[ville.beauceville.qc.ca](http://ville.beauceville.qc.ca)

Faut que j'm'abonne !



## Période de dégel et entretien des rangs

Pour pouvoir effectuer des travaux de réparation dans nos divers rangs au printemps, quelques jours de beau temps consécutifs sont nécessaires afin de donner l'occasion au sol de s'assécher en profondeur et ainsi permettre aux véhicules lourds de la ville de faire leur travail.

Des travaux hâtifs ne feraient qu'empirer leur état. Nous effectuons toutefois la réparation des nids de poule avec du gravier dès que la température le permet (avant les travaux d'ensemble).

**Réparation des rangs** (durant la période de dégel - Entre mars et mai selon les normes du MTQ):

- Les réparations se font d'abord par l'ajout de gravier.
- Pour le passage de la niveleuse, on doit attendre que ce soit plus sec.

**Rechargement des rangs** : après les réparations (avril et mai)

- 4 étapes de travaux sont nécessaires avant l'épandage de l'abat-poussière:
  - Mise en forme du rang (égalisation)
  - Réparations
  - Évaluation du besoin de rechargement
  - Nivelage

### PROCÉDURE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE DANS LES RANGS

Les opérations d'épandage de l'abat-poussière s'effectuent uniquement après que les travaux de rechargement aient été complétés (fin du printemps).

L'application de l'abat-poussière doit s'effectuer à des moments bien précis afin d'être pleinement efficace et c'est le service des Travaux publics qui détermine quand seront effectuées ces opérations et la fréquence selon la température et les secteurs.

Merci pour votre compréhension !



## Nettoyage des rues

Les opérations de nettoyage des rues en secteur urbain pour les trottoirs et rues se feront bientôt (fin mars et avril).



Veuillez donc libérer la rue de vos objets et véhicules lorsque vous apercevrez le début des travaux.

Si vous balayez votre entrée avant que le balai mécanique soit passé, vous pouvez diriger et étaler le gravier (gravier uniquement) en bordure de rue en prenant soin de ne pas faire de tas.



## Mitoyenneté

Selon le Code civil du Québec, tout propriétaire peut marquer les limites de son terrain à l'aide d'une clôture ou d'une haie.



Vous devez toutefois respecter les règlements municipaux quant à la hauteur, les matériaux et la position de cette installation. **Un permis est nécessaire.**

Vous et votre voisin pouvez vous entendre pour construire une clôture mitoyenne sur la ligne séparative de vos terrains. Vous déciderez alors conjointement de la nature de la clôture, tout en partageant les frais de construction et d'entretien. Vous serez copropriétaires de la clôture.

Dans un tel cas, il est préférable de consigner cette entente par écrit et de la faire publier au Bureau de la publicité des droits, aux fins d'inscription dans le registre foncier.

Vous serez ainsi protégé contre un désaccord ou une contestation éventuelle en provenance d'un acquéreur futur d'un des terrains.



## Entretien et aménagement des terrains construits ou vacants



**RAPPEL : Tout terrain doit être entretenu par son propriétaire ou occupant.** Il est donc interdit de laisser croître des broussailles ou des herbes au-delà d'une hauteur de 20 cm calculée à partir du sol, et ce à n'importe quel endroit sur le terrain jusqu'à la limite du pavage d'une rue, de la bordure ou du trottoir.

Lors de la construction d'une nouvelle maison, le propriétaire a un délai maximum de 24 mois suivant l'inscription au rôle d'évaluation pour niveler et garnir de gazon ou de plantes couvre-sol toute partie du terrain libre de construction ou d'aménagement.



## Travaux de remblai et de déblai

Seuls les travaux de remblai et de déblai ayant pour but de rendre constructibles des terrains qui, dans leur configuration naturelle, ne le seraient pas sont permis.

Si vous avez des questions, **avant d'effectuer des travaux**, contactez votre service d'urbanisme.



## Retrait des abris d'hiver temporaires

Le **30 avril** de chaque année est la date limite pour retirer vos abris d'hiver temporaires (toile et structure).



**Abris d'auto, abris d'entrée et d'escaliers ainsi que tout autre type d'abris en toile.**

**Planifiez et faites votre demande le plus tôt possible**



# DEMANDE DE PERMIS et CERTIFICAT

- Obligatoire\*
- Pour être en règle
- Pour une propriété conforme
- Pour éviter des délais et ennuis
- Pour éviter des embûches dans vos transactions financières



\*: La majorité des travaux nécessitent un permis

